



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023-155		
Commission territoriale Est / Ouest du 5 décembre 2023	Objet : Projet d'aménagements pour l'accueil du public sur le site de la Grande Sablière de la RNR des Marais et Sablières du massif de Saint-Thierry	Vote : Avis favorable sous condition

Contexte

Classée en réserve naturelle régionale le 21 janvier 2021, la Réserve Naturelle Régionale des Marais et Sablières du Massif de Saint-Thierry constitue un ensemble de sites naturels sur le territoire de la Champagne-Ardenne pour une surface totale de 59,61 ha. Localisé au nord-ouest de Reims, l'ensemble se situe à l'ouest du département de la Marne (51), au sein de la région naturelle du Tardenois en limite ouest de la Champagne crayeuse.

Ce site est éclaté en 3 secteurs écologiques :

- **Le massif de la Sablière à Châlons-sur-Vesle, Chenay et Merfy**
- Le marais du Vivier à Chenay
- Le grand marais de Cormicy

Ils tirent leur origine d'un affleurement sableux datant du Tertiaire et plus particulièrement du Thanétien. A l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne et plus largement à l'échelle du bassin parisien où les terrains calcaires dominent, ces affleurements et épandages sableux sont très rares et ne peuvent être retrouvés qu'à la base de la Côte d'Île de France au nord-ouest de Reims, là où la réserve naturelle prend place.

Forte de son patrimoine naturel et paysager, la réserve naturelle et notamment le massif de la Sablière sont très populaires auprès du grand public. La fréquentation y est très importante et les activités humaines portent atteintes au bon état écologique du site.

Devant ce constat, le Conservatoire a missionné dès 2021 un prestataire pour la réalisation d'un « schéma d'accueil du public ». Chargé d'analyser la fréquentation sur la Réserve Naturelle, le bureau d'études a proposé des solutions concrètes pour concilier fréquentation et protection du patrimoine naturel et paysager.

Ces solutions sont plus particulièrement tournées vers la sensibilisation. Mais il s'agit aussi de canaliser le grand public et de matérialiser certaines interdictions par la mise en place d'aménagements.

Au vu de la forte fréquentation et de la dégradation rapide du site, **il est désormais urgent de canaliser le public et de matérialiser physiquement les interdictions liées à la réglementation de la RNR. Les travaux envisagés en 2024 porteront donc sur la création d'un parcours aménagé principalement au niveau du front de sable de la Grande Sablière.**

Caractéristiques du massif de la Sablière :

Le massif de la sablière d'une surface de 19,33 ha, présente des zones à forts enjeux écologiques.

Les milieux naturels retrouvés correspondent à des zones de pelouses sabulicoles plus ou moins relictuelles au sein de zones forestières. Elles constituent aujourd'hui l'un des derniers témoins des pelouses sur sables du Tertiaire parisien de la région de Reims. A l'échelle de la RNR, la quasi-totalité des pelouses sur sable existantes peuvent être retrouvées sur le site de la Sablière, bien qu'un secteur très réduit soit présent en marge du marais du Vivier à Chenay.

Au total, près de 7 habitats ont été retrouvés sur site. Ces formations végétales correspondent plus particulièrement à une **Pelouse ouverte atlantique et subatlantique sur sables calcaires**, à une **Prairie sabulicole mésotrophe** et à une **Friche prairiale sur sable** ainsi qu'à l'ensemble de la série de végétation dérivant par boisement spontané tels que les **Fourrés sur sable**, l'**Accru de Tremble**, le **Roncier**, la **Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique à subatlantique** et la **Pinède sur sable**. Il est à noter que le seul secteur concerné par la présence d'habitats de pelouses est celui de la « Grande Sablière ».

La Flore :

Près de 264 espèces végétales ont été retrouvées, dont 33 sont considérées comme patrimoniales. Le massif de la Sablière a aussi une responsabilité majeure dans la conservation de 9 espèces végétales :

- l'**Armérie faux-plantain** (*Armeria arenaria*),
- le **Botryche lunaire** (*Botrychium lunaria*),
- le **Corynèphore blanchâtre** (*Corynephorus canescens*),
- le **Marrube commun** (*Marrubium vulgare*),
- la **Mibora naine** (*Mibora minima*),
- le **Silène conique** (*Silene conica*),
- l'**Armoise champêtre** (*Artemisia campestris*),
- le **Cynodon dactyle** (*Cynodon dactylon*)
- le **Silène cure-oreille** (*Silene otites*)

Il a aussi une **responsabilité forte** dans la conservation de 5 espèces, à savoir le **Myosotis raide** (*Myosotis stricta*), la **Véronique à feuilles de calamé** (*Veronica acinifolia*), la **Véronique précoce** (*Veronica praecox*), le **Brome à deux étamines** (*Anisantha diandra*) et la **Laîche des sables** (*Carex arenaria*).

Sur ce site on observe un paléosol littoral dans lequel on retrouve des traces circulaires attribuées à des troncs de palmiers ainsi que des sables fossilifères comme en témoigne la présence de macrofossiles.

La faune :

Près de 218 espèces de faune ont été inventoriées dans l'emprise de la RNR parmi lesquelles certaines sont considérées comme remarquables.

Pour le massif de la Sablière, **9 espèces patrimoniales** ont été recensées dont certaines sont dépendantes du bon état de conservation des habitats de pelouses sabulicoles. Il s'agit notamment de la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) et du **Criquet des pins** (*Chorthippus vagans*) pour lesquelles le massif de la Sablière a une **responsabilité forte** dans leur conservation. De même pour ce qui est du **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) pour lequel le site a une **responsabilité modérée** dans sa conservation.

Un fort intérêt géologique et historique

Les différentes incursions de la mer au niveau du bassin parisien entre - 65 et - 55 millions d'années sont venues déposer d'importantes couches de sédiments. Plusieurs centaines de fossiles de coquillages ont été répertoriés.

Du fait de l'exploitation passée du sable et de l'érosion du front sableux de la Grande Sablière, des blocs de grès ferrugineux peuvent être observés par endroit. Ils ont été formés dans un contexte de mer peu profonde et sous un climat chaud de type tropical. L'évaporation de l'eau riche en fer entraîne localement une sursaturation en fer qui vient précipiter et souder les grains de sable pour former ces blocs de grès. Parmi ces grès, il est possible d'observer la présence de masses compactes. Il s'agit d'anciens végétaux qui ont été « pétrifiés », vestiges de la présence d'une ancienne mangrove. Ces masses correspondraient donc à des tiges de palmiers fossilisées.

Pour son patrimoine géologique exceptionnel, le secteur de la Grande Sablière a été inscrit à l'inventaire national du patrimoine géologique, avec une note de 3 étoiles concernant son évaluation patrimoniale. Il s'agit de la distinction la plus haute de l'INPG.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN son avis relatif aux aménagements proposés pour l'accueil du public sur le site de la Grande Sablière de la Réserve Naturelle des Marais et Sablières du Massif de Saint-Thierry.

Supports de réflexion

Dossier d'évaluation environnementale de la Grande Sablière

Analyse du CSRPN

Compte tenu de sa proximité de la métropole rémoise et du fait d'une surfréquentation associée à des incivilités récurrentes (p. 15-16) du site de la sablière de Châlons-sur-Vesle, ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la création de cette réserve multisite. Depuis ces dernières années, des dégradations (feux, déchets...), loisirs motorisés, etc..., l'urgence de cette régulation est incontestable ainsi que la matérialisation des interdictions liées à la réglementation de la RNR. Dans un climat de tension, le gestionnaire recherche donc un compromis entre préservation du site, et usages pour un maintien de l'acceptabilité par les collectivités, les associations, et un public très varié.

Le CSRPN souligne la qualité du document et de la clarté de la présentation. Cependant des éléments du diagnostic initial des habitats, de la flore et la faune sont redondants (p.5, 7-10 avec p.28-31).

La séquence ERC et le suivi ainsi que l'évaluation des impacts potentiels des travaux sont bien pris en compte dans le projet y compris pour les risques de dissémination des EEE multiples. Sur le long terme, les zones mises en défens des milieux ouverts seront accompagnées de suivis, sans écarter des mesures de gestion en cas de colonisation par les strates arbustives et arborescentes.

En vue de canaliser le public, il est proposé :

- Une aire d'accueil avec un parking délimité par des gabions, des panneaux de présentation et de sensibilisation sur cet espace protégé. La présence de ganivelle, même si cela diminue la naturalité du site, est essentielle pour marquer la transition entre « aire de loisir » considérée par une majorité d'usagers et espace protégé en devenir. Même si cela demeure compréhensible quant aux usages récréatifs coutumiers du site, le CSRPN est en partie surpris de voir dans le projet la création d'une aire de jeu sur la dalle gréueseuse (1) qui correspond à 10% environ de la surface de la sablière ouverte.
- La partie la plus sensible, l'ancien front de taille, sera en partie en platelage de châtaignier, le reste en sable et clôture de part et d'autre par une clôture à filins d'acier haut donnant sur une plateforme d'observation des grésifications. Cependant, dans la partie nord (2), le gestionnaire propose de maintenir ouverte au public « un accès au sable ». Or cette zone présente un intérêt important pour l'entomofaune, les habitats et la flore. Le CSRPN est défavorable à l'ouverture de cette zone et propose donc que son accès au public soit supprimé (barre rouge).
- 2 sentiers pour promeneurs et sportifs sont proposés et bien cartographiés avec une signalisation. Il s'agit des chemins ruraux, les autres sentiers, espère le gestionnaire, se fermeront spontanément par l'absence de balisage et d'entretien.

L'enjeu principal étant les zones ouvertes sur sable, la proposition ne peut les impacter. Pour répondre à la demande sociétale, le CRSPN propose de déplacer l'aire de jeu et de donner un accès au sable en supprimant le fourré eutrophile voire sur une partie du roncier tous deux hébergeant des espèces envahissantes. Ce projet devra être associé à un suivi de la végétalisation et de la faune de la dalle gréueseuse.

Sur le plan scientifique, cela permettrait de sauvegarder l'ensemble des écosystèmes actuellement ouverts, potentiellement les plus intéressants et de garder sa vocation pédagogique.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable avec les conditions suivantes :

1. De fermer au public la zone ouverte au nord de la sablière (localisation 2)
2. De déplacer l'aire de jeu proposée en localisation 1 (dalle de grès du Thanétien) vers une zone de moindre intérêt biologique et géologique.
3. De mettre en défens la dalle de grès où l'aire de jeu était prévue initialement

Recommandations

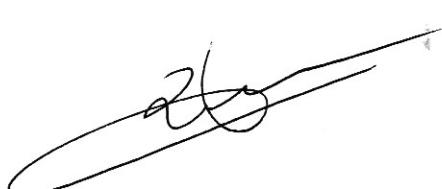
Il peut être envisagé de déplacer l'aire de jeu ainsi qu'un accès au sable au niveau du fourré eutrophile voire sur une partie du roncier couvert de vigne vierge ces habitats étant d'un **moindre intérêt biologique et abritant des EEE**.

La dalle gréseuse ainsi mise en défens pourra faire l'objet d'un suivi scientifique quant à sa végétalisation et sa colonisation par la faune.

Fait à Châlons en Champagne, le 02 février 2024

Le président de la CT ouest

Le président du CSRPN



David BÉCU


sel

Jean-François SILVAIN



"RNR Marais et Sablières du massif de Saint Thierry"
Communes de Châlons-sur-Vesle, Chenay, Cormicy et
Merfy (51)

Cartographie d'habitats autour du secteur des travaux

Légende

■ Périmètre de la RNR

Création d'un parcours aménagé au niveau du front de sable - Travaux 2024

— Clôture

— Rouleau de bois

— Chicanes

Habitats naturels (2019)

■ Fourrés eutrophile sur sable

■ Friche prairiale sur sable

■ Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique à subatlantique

■ Pelouse ouverte atlantique et subatlantique sur sables calcaires

■ Pinède sur sable

■ Prairie sabulicole mésoeutrophile

■ Roncier colonisé par *Parthenocissus inserta*

Sable nu (inclus les sentiers)



0 25 50 75 m

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2023

Source : Géoportail 2022